
C A B I N E T

ARRETE N° 4009 /MEFDDE/CAB.-

portant approbation de l'avenant à la convention d'aménagement et de transformation, pour la mise en valeur de l'unité forestière d'exploitation Nkola, située dans l'unité forestière d'aménagement Sud 2 (Kayes) de la zone III Kouilou du secteur forestier Sud, département du Kouilou.

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE,
DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ENVIRONNEMENT,**

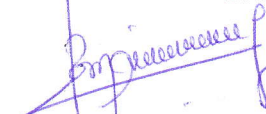
Vu la constitution ;
Vu la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier ;
Vu la loi n° 14-2009 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier ;
Vu le décret n°2002-437 du 31 décembre 2002 fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts ;
Vu le décret n° 2013-219 du 30 mai 2013 portant organisation du ministère de l'économie forestière et du développement durable ;
Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret 2016-369 du 27 décembre 2016 relatif aux attributions du ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement ;
Vu l'arrêté n°8516/MEFE/CAB du 23 décembre 2005 portant création, définition des unités forestières d'aménagement du secteur forestier Sud et précisant les modalités de leur gestion et de leur exploitation ;
Vu l'arrêté n°10821/MEF/CAB du 6 novembre 2009 portant création, définition des unités forestières d'exploitation de la zone III Kouilou dans le secteur forestier Sud ;
Vu l'arrêté n° 3027/MEFDD/CAB du 6 avril 2016 portant approbation de la convention d'aménagement et de transformation n° 5/MEFDD/CAB/DGEF du 6 avril 2016, pour la mise en valeur de l'unité forestière d'exploitation Nkola, située dans l'unité forestière d'aménagement Sud 2 (Kayes) de la zone III Kouilou du secteur forestier Sud, département du Kouilou ;
Vu la lettre n° 100/AFW/PDG/ABD du 5 octobre 2016 de la société Afriwood Industries, relative à la modification du VMA de l'UFE Nkola.

ARRETE

Article premier : Est approuvé l'avenant à la convention d'aménagement et de transformation entre la République du Congo et la société Afriwood Industries, pour la mise en valeur de l'unité forestière d'exploitation Nkola, dont le texte est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré, et publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 30 mai 2017



Rosalie MATONDO

MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET
DE L'ENVIRONNEMENT

C A B I N E T

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

AVENANT N° 2 /MEFDDE/CAB/DGEF. -

à la convention d'aménagement et de transformation n°5/MEFDD/CAB/DGEF
du 6 avril 2016, pour la mise en valeur de l'unité forestière d'exploitation
Nkola, située dans l'unité forestière d'aménagement Sud 2 (Kayes) de
la zone III Kouilou du secteur forestier Sud, Département du Kouilou.

Entre les soussignés :

La République du Congo, représentée par la Ministre de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement, ci-dessous désignée "le Gouvernement", d'une part,

Et

La société Afriwood Industries, représentée par son Président Directeur Général, ci-dessous désignée "la Société" d'autre part.

Autrement désignées « les Parties »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Le Gouvernement congolais et la société Afriwood Industries ont signé une convention d'aménagement et de transformation, approuvée par arrêté n° 3027/MEFDD/CAB du 6 avril 2016, pour la mise en valeur de l'unité forestière d'exploitation Nkola, située dans l'unité forestière d'aménagement Sud 2 Kayes, de la zone III Kouilou du secteur forestier Sud, dans le Département du Kouilou.

Dans ladite convention, la société Afriwood Industries s'était engagée à mettre en valeur l'unité forestière d'exploitation Nkola et à mettre en place des unités de transformation industrielles (scierie et menuiserie) pour diversifier la production, selon le programme d'investissements prévisionnels et le planning de production présentés au cahier de charges particulier.

La société AFRIWOOD Industries sollicite la révision du volume maximum annuel de 15.000 m³ fixé par arrêté d'appels d'offre n° 35078/MEFDD/CAB du 8 décembre 2015, qui est inférieur à celui prévu dans les arrêtés n°1176/MEF/SGEF/DSAF du 10 mars 1989, précisant les conditions d'exploitation de l'unité forestière d'aménagement Sud 2 (Kayes) et 1873//MEF/SGEF/DSAF/SAF du 17 mai 1991, portant modification de l'arrêté suscitée.

L'unité forestière d'exploitation, actuellement appelée Nkola est le regroupement des UFE :

- 2.b (Nkola) d'une superficie de 91.760 hectares et d'un volume maximum annuel de 76.000 m³ ;
- 2.c (Sexo) d'une superficie de 31.250 hectares et d'un volume maximum annuel de 17.000 m³ ;
- 2.h (Kamba) d'une superficie de 42.960 hectares et d'un volume maximum annuel de 28.000 m³ ;
- 2.i (Bada) d'une superficie de 21.640 hectares et d'un volume maximum annuel de 13.700 m³.

Ce regroupement donne une superficie totale de 187.610 hectares pour un volume annuel de prélèvement de 134.700 m³ qui sera modifié à la suite de l'adoption du plan d'aménagement de ladite unité forestière d'exploitation.

Au vu de ce qui précède, les Parties conviennent de ce qui suit :

Article premier : En application des conclusions du compte rendu de la réunion tenue en date du 19 novembre 2016 entre l'administration forestière et la société Afriwood Industries, les dispositions de l'article 18 du cahier de charges général et des articles 6 et 13 du cahier de charges particulier de la convention d'aménagement et de transformation n°5/MEFDD/CAB/DGEF du 6 avril 2016 sont modifiées ainsi qu'il suit :

I.- Cahier de charges général

TITRE TROISIEME : ENGAGEMENTS DES PARTIES

Chapitre I : Des engagements de la société

La présente convention est renouvelable, après une évaluation par l'Administration des Eaux et Forêts, tel que prévu à l'article 33 ci-dessous.

Article 18 (nouveau) : Lorsque la société aura atteint sa pleine capacité de production, celle-ci s'engage à porter l'effectif du personnel à 129, selon les détails précisés au cahier de charges particulier

II.- Cahier de charges particulier

Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

Article 6 (nouveau) : Le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présentent comme suit :

Unité : m³

Désignation	Années				
	2017	2018	2019	2020	2021
Volume fût	67.350	134.700	134.700	134.700	134.700
Volume commercialisable 65%	43.778	87.555	87.555	87.555	87.555
Grumes export (15%)	6.567	13.133	13.133	13.133	13.133
Grumes entrée usine (85%)	37.211	74.422	74.422	74.422	74.422
Rendement matière %	35	35	35	38	40
Production sciages verts	13.024	26.048	26.048	28.280	29.769
Résidus des sciages verts	24.187	48.374	48.374	46.141	44.653
Récupération des résidus pour le marché local (50%)		24.187	24.187	23.071	22.327
Sciages verts à l'export (40%)		10.419	10.419	11.312	11.907
Sciages séchés (60%)		15.629	15.629	16.968	17.861
Sciages séchés export (80%)			12.503	13.575	14.289
Menuiserie 20% de sciages séchés			3.126	3.394	3.572

Le coefficient de commercialisation est de 65%.

Le rendement au sciage est compris entre 35 et 40%.

Article 13 (nouveau) : Conformément aux dispositions de l'article 21 de la convention, la société Afriwood Industries s'engage à livrer le matériel et à réaliser les travaux ci-dessous au profit de l'administration forestière, des collectivités locales et des populations locales :

A.- Contribution au développement socio-économique du département

En permanence

- Livraison chaque année pendant cinq (5) ans à partir de 2016, de 5.000 litres de gasoil à la Préfecture et au conseil départemental du Kouilou à hauteur de 12.500.000 FCFA, soit 2.500 litres pour un montant de FCFA 1.250.000 par institution et par année ;
- Fourniture des produits pharmaceutiques à cinq (5) centres de santé Intégrée (CSI) situés dans les districts de Kakamoéka et Madingo Kayes, pendant cinq (5) ans pour un coût global de 25.000.000 FCFA, soit 1.000.000 FCFA par centre et par année.

Année 2017

1^{er} trimestre :

- Fourniture de deux cent (200) tables bancs aux établissements scolaires locaux par le biais du Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement, à hauteur de 5.000.000FCFA ;

3^{ème} trimestre :

- Réhabilitation du Centre de Santé intégrée de Bivela à hauteur de 10.000.000 FCFA.

Année 2018

1^{er} trimestre :

- Réhabilitation des écoles de Béna et Ngoungui à hauteur de 20.000.000FCFA, soit 10.000.000FCFA par école ;
- Fourniture de cinq (5) presses à briques aux villages riverains par le biais du Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement.

2^{ème} trimestre

- Fourniture de deux cent (200) tables bancs aux établissements scolaires locaux par le biais du Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement, à hauteur de 5.000.000FCFA ;

Année 2019

1^{er} trimestre :

- Fourniture de deux cent (200) tables bancs aux établissements scolaires locaux par le biais du Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement, à hauteur de 5.000.000FCFA.

B.- Contribution à l'équipement de l'Administration Forestière

En permanence

- Livraison, chaque année à partir de 2016, de deux mille (2.000) litres de gasoil à la Direction Départementale de l'Economie Forestière du Kouilou.

Année 2019

2^{ème} trimestre :

- Contribution à la réhabilitation du logement du directeur départemental de l'économie forestière du Kouilou, à hauteur de 5.000.000 FCFA.

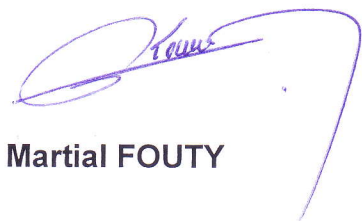
Dans le cadre de la convention d'aménagement et de transformation n°5/MEFDD/CAB/ DGEF du 6 avril 2016, pour la mise en valeur de l'unité forestière d'exploitation Nkola, située dans l'unité forestière d'aménagement Sud 2 (Kayes) de la zone III Kouilou du secteur forestier Sud, Département du Kouilou, conclue entre le Gouvernement et la société Afriwood Industrie, celle-ci a déjà livré le matériel et réalisé des travaux, dont le détail est présenté en annexe 1.

Article 2 : Le présent avenant, qui sera approuvé par arrêté du Ministre de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement, entrera en vigueur à compter de la date de sa signature.

Fait à Brazzaville, le 30 mai 2017

Pour la Société,

Le Président Directeur Général,



Martial FOUTY

Pour le Gouvernement,

La Ministre de l'Economie Forestière,
du Développement Durable
et de l'Environnement,



Rosalie MATONDO

Annexe 1 : Matériel livré dans le cadre du cahier de charges particulier de la convention d'aménagement et de transformation n°5/MEFDD/CAB/DGEF du 6 avril 2016

- livraison d'un moteur hors bord de 200 chevaux au cabinet du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable;
- Livraison, chaque année à partir de 2016, deux mille (2.000) litres de gasoil à la Direction inter Départementale de l'Economie Forestière du Kouilou/Pointe-Noire.

4

Ruy f

Annexe 2 : Investissements déjà réalisés

a) Exploitation forestière

Unité : 1.000 FCFA

Désignation	Type	Nombre	Valeur (FCFA)	Etat
Camion grumier	Actros 3344	04	329.078,784	Neuf
Camion benne	Actros 3344	01	75.000	Neuf
Camion benne	Mercédès 2031	01	52.000	Neuf
Camion benne	Mercédès 1113	01	15.000	Occasion
Toyota pick up	HZJ 79	05	150.000	Neuf
Toyota pick up	Hilux	04	92.000	Neuf
Véhicule	V8	01	65.000	Neuf
Véhicule	Prado	02	80.000	Neuf
Tronçonneuse 0,70	Sthill	10	7.900	Neuf
Chargeur à pneus	Cat 966 D	02	80.000	Occasion
Débardeur à pneu	480 C	01	50.000	Occasion
Timber jack à pneus	Cat 528	01	40.000	Occasion
Compresseur à air	-	02	8.360	Neuf
Groupe électrogène	Cat 250 KVA	01	32.000	Neuf
Groupe électrogène	SDMO 15 KVA	01	7.000	Neuf
Tracteur à Chenilles	Cat D7G	01	80.000	Neuf
GPS	-	02	790	Neuf
Scie mobile	Lucas Mill	02	44.266,470	Neuf
Boussole	Jinto	02	260	Neuf
Niveleuse	Cat 120 G	01	45.000	Occasion
Poste autonome	-	01	4.800	Neuf
Total			1.258.455,254	

b) Une Unité de transformation

Unité : 1.000 FCFA

Désignation	Quantité	Année d'acquisition	Prix (FCFA)	Etat actuel
Acquisition terrain abritant la scierie (SIAFOUMOU)	-	2006	80.000	-
Hangar métallique atelier mécanique	01	2006	40.000	Bon
Scie de tête Goujard	01	2007	490.000	Bon
Scie de reprise	01	2007		Bon
Déligneuse	01	2007		Bon
Ebouteuse	01	2007		Bon
Matériel de Manutention (chariot élévateur Manitou)	01	2007	45.000	Reconditionné
Matériel d'affûtage	01	2007	40.000	BON
Total			695.000	

Ruy

Annexe 3 : Investissements prévisionnels

Unité : 1000

Désignation	Années				
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Construction base vie en matériaux Durables et services auxiliaires (garage, infirmerie et autres)	50.000	50.000	40.000	40.000	20.000
Matériel de bureau chantier	10.000	5.000	5.000	5.000	5.000
Appui à la sécurité alimentaire	-	4.125	4.125	4.125	4.125
Création USLAB	-	-	12.680	-	-
Obligation conventionnels	-	10.000	10.000	10.000	500
Plan d'aménagement	-	-	60.764	60.764	60.764
Montage unité industrielle	-	71.504	71.504	-	-
Total	60.000	140.629	204.073	119.889	90.389

Matériel d'exploitation	An 1		An 2		An 3		An 4		An 5	
	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur
Cat D7G			1	80.000						
Chargeur Cat 966 C			1	40.000						
Mercédès 1113	1	15.000								
Total		15.000		120.000						

Annexe 4 : Emplois à créer

Désignation	Années				
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
Exploitation forestière					
* Chef d'Exploitation	1				
* Commis de chantier	1				
* Chauffeur pick up	1				
Sous total	3				
Chantier					
Construction route					
* Chef d'équipe		1			
* Conducteur pelleteuse	1				
* Conducteur compacteur	1				
* Conducteur niveleuse	1				
* Aide Conducteur niveleuse	1				
* Chauffeur benne	1				
* Conducteur D7G		1			
* Aide conducteur D7G		1			
* Abatteur		1			
* Aide abatteur		1			
Sous total	5	5			
Prospection					
Layonnage					
* Chef d'équipe		1			
* Pointeur		1			
* Pisteur		1			
* Jalonneur		2			
* Machetteur		2			
* Porteur		2			
Comptage					
* Chef d'équipe		1			
* Compteur		2			
* Mensurateur (aide compteur)		2			
* Porteur		2			
* Cartographe		1			
Sous total		17			
Production grumes					
* Conducteur D7G	2	1			
* Aide conducteur D7G	2	1			
* Conducteur 528	1				
* Aide conducteur 528	1				
* Conducteur Timberjack 480	1				
* Aide conducteur Timberjack	1				
* Chauffeur pick up	1				

* Chauffeur benne	1				
* Prospecteurs	12				
* Abatteur	4				
* Aide abatteur	8				
* Marqueur forêt	4				
* Tronçonneur	1				
* Aide tronçonneur	2				
* Cubeur parc	1				
* Marqueur parc	1				
* Cryptogileur	1				
*Poseur d'esses	1				
* Conducteur chargeur	1				
* Pointeur évacuation	1				
* Chauffeur grumier	4				
* Aide chauffeur grumier	4				
* Gardiens forêts	4				
Sous total	59	2			
Services Généraux					
* Agent comptable		1			
* Agent administratif		1			
* Caissière		1			
* Pointeur carnet de chantier	1				
* Ménagère	1				
* Cuisinier	1				
* Infirmier	1				
* Matrone	1				
* Gardiens	14				
* Vendeur pharmacie	1				
* Caissière pharmacie	1				
* Vendeur économat	1				
* Serveur économat	1				
Sous total	23	3			
Garage					
* Chef de garage	1				
* Electricien	1				
* Mécaniciens	2				
* Aides mécaniciens	2				
* Soudeur	1				
* Tourneur	1				
* Pompiste/Pneumatique	1				
* Magasinier		1			
* Mécanicien scie tronçonneuses		1			
* Chauffeur pick up	1				
Sous total	10	2			
Total	100	29			

